

Image not found or type unknown



Indéménisation accident mortel

Par **OUIOUI89**, le **04/11/2013** à **16:45**

bonjour
offre Indemnisation accident

ma fille a étai tuer par une moto qui a perdu contrôle et venu percuté plain face sa voiture l'auteur et décédé aussi ma fille étai étudiante BAC+5 Master2 s étai sa dernière année l'assurance nous a fais une offre indemnisation voila les sommes
parents 27000euros chacun
les 2 sœur 13000euros chacun
concubin de puis 3ans ensemble 15000euro
remboursement des funéraille 4100euros remboursement monument 8010euros
je voulais savoir si cette offre est correcte et si on la refuse quel sont les conséquences dans l'attente merci